

MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE

**CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE**

Dakar, le

**NOTE TECHNIQUE SUR LE DISPOSITIF DE
PERENNISATION DES REALISATIONS DU PLCP**

Le Projet de Lutte Contre la Pauvreté sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale, conjointement financé par le Fonds Africain de Développement du groupe de la BAD, le Fonds Nordique de Développement et le Gouvernement du Sénégal, visait essentiellement à travers une approche participative et multisectorielle :

- l'accroissement des revenus des populations cibles par la promotion de la micro entreprise et autres activités génératrices de revenus grâce à la mise en place d'un fonds de crédit ;
- le renforcement des capacités des différents acteurs à la base ;
- l'accès des populations aux services sociaux de base par la réalisation d'infrastructures socio-communautaires.

Ce Projet démarré en 2001 a eu à intervenir dans 5 régions : Dakar-Thiès- Diourbel- Tambacounda- Kolda. Il avait pour principales cibles : les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. A travers sa mise en œuvre, **35 428** personnes dont **84%** de femmes, ont été alphabétisées ; **325 010** personnes sensibilisées dans des thèmes se rapportant à la santé, l'éducation, l'environnement et la micro finance. Près de **3** Milliards de FCFA, ont été octroyés aux bénéficiaires grâce à un crédit revolving et à travers la mise en place de 3 guichets selon la catégorie de cibles considérée.

Au chapitre des infrastructures, il convient de noter la construction et l'équipement par le Projet de **16** cases foyers, **14** cases de santé et **14** cases des tous petits. Pour les équipements **336** broyeurs à céréales,

18 décortiqueuses à mil, **12** batteuses à mil, **12** décortiqueuses à fonio, **216** charrettes et **216** animaux de trait ont été mis en place.

L'ensemble de ces programmes a été accompagné par des actions de formation aux bénéficiaires et aux partenaires chargés de la mise en œuvre des activités à savoir, les ONG et les SFD.

L'exécution du programme hydraulique, a aussi permis, la réalisation dans la phase initiale du programme, de **120** ouvrages équipés (puits et forages), **60** mini- réseaux d'approvisionnement en eau et **120** latrines. Dans la phase complémentaire, il a été mis en place, **72** ouvrages (puits et mini forages), **62** mini réseaux équipés d'électropompes, **62** latrines et **62** pompes manuelles.

Dans le cadre de la promotion du crédit de proximité, il a été installé par le Projet **517** CLECS (caisses locales d'épargne et de crédit) au niveau des communautés de base et **75** CAPEC (caisses populaires d'épargne et de crédit) nées de la fusion des CLECS, avec **22** dossiers déposés en vue de leur agrément par la cellule AT/CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances. A ce jour, seules **2** CAPEC ont reçu leur agrément et **2** autres en voie de l'être (leurs actes de reconnaissance étant dans le circuit des visas).

Ces acquis devraient permettre selon les statistiques, de baisser le ratio de la pauvreté dans les régions couvertes par le Projet avec pour:

- Kolda de 52.6% à 45% soit **7.6%**
- Tambacounda de 38.9% à 34% soit **4.9%**
- Thiès de 20.9% à 18% soit **2.9%**
- Diourbel de 19.1% à 14% soit **5.1%**
- Dakar de 12.5 % à 10 % soit **2.9%**

La fin du Projet étant prononcée depuis **Juin 2007**, la mission d'achèvement réalisée par les bailleurs de fonds au mois d'**Octobre 2007**, a retenu un certain nombre de recommandations dont entres autres :

- le suivi pour le reversement effectif des montants recouverts par les SFD et le recouvrement des créances restantes auprès des bénéficiaires. A signaler dans ce cadre, que le montant des arriérés

de remboursement s'élève à près de **622.000.000 FCFA** (capital+intérêts) ;

- l'accélération du processus d'agrément des CAPEC mises en place par le Projet ;
- le suivi pour la finition des derniers ouvrages hydrauliques et le recyclage ou la formation des membres des comités de gestion et des opérateurs ;
- la réception provisoire des derniers ouvrages hydrauliques ;
- l'accompagnement des comités de gestion des infrastructures en vue d'un bon fonctionnement et d'une bonne maintenance de celles-ci.

Pour rendre effective ces recommandations des bailleurs de fonds, il a été retenu que les agents de l'Etat initialement en service au Projet et reversé à la fin de celui-ci au Ministère de la Solidarité Nationale, continueront au niveau de la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte Contre la Pauvreté, d'assurer ces missions pour un renforcement des acquis et une pérennisation des investissements réalisés par le Projet pour une durée de six(6) mois .

La particularité de la mission commande donc qu'une organisation et des moyens soient mis en place pour l'atteinte des objectifs fixés. C'est ce qui justifie l'établissement des plans d'action par région qui sont joints à la présente note.